



Distr.
LIMITEE
A/C.5/L.484
29 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Douzième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1958

Plan des conférences

Colombie, Cuba, Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Salvador, Uruguay et Venezuela : amendement à l'alinéa c) du paragraphe 2 du projet de résolution établi par la Sous-Commission 9 de la Cinquième Commission (A/C.5/731)

Remplacer l'alinéa c) du paragraphe 2 par le texte suivant :

"c) Les sessions ordinaires de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et de la Commission économique pour l'Amérique latine, ainsi que les réunions de leurs organes subsidiaires, pourront se tenir en dehors du siège de la Commission intéressée, lorsque celle-ci en aura ainsi décidé, sous réserve, dans le cas des sessions ordinaires de ces Commissions, de l'approbation du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale."
